

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq juin à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 21 juin 2019 se sont réunis dans la salle polyvalente de la mairie du Lauzet-Ubaye sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY Sophie, ALLEMANDI Florence, ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie Hélène, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, MASSE Roger, TRON Jean-Michel et NICOLAS Yves.

EXCUSES : MM. BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean Michel ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BOUVET Patrick ayant donné pouvoir à M. BEHETS Jan, FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. NICOLAS Yves et BULTEL Jean Pierre ayant donné pouvoir à MARTIN Jacques.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération N°2019/89

OBJET : REGIE UBAYE SKI - SITE NORDIQUE DE MALJASSET - CESSION D'UN ENGIN DE DAMAGE ET SORTIE DE L'ACTIF

Le Conseil de Communauté

CONSIDERANT que l'engin de damage de marque Kassbohrer utilisé sur le site nordique de Maljasset Commune de St-Paul S/Ubaye n'est plus utilisable dans des conditions optimales compte tenu de sa vétusté ;

CONSIDERANT que ledit engin figurant au registre inventaire sous le N° 2-2182/05 MAT est totalement amorti ;

CONSIDERANT la proposition d'achat de ce dernier par la Société WOTOL domiciliée 24 Ave Joanne Masset Parc des activités Gorge de Loup, Bât 5, 69 009 Lyon, pour un montant de 3 800 € TTC ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur cette offre ;

Après délibéré

- **DECIDE** de céder l'engin de damage de marque Kassbohrer à la Société WOTOL sise à Lyon au prix de 3 800 € TTC.
- **DIT** que ce bien sera retiré du registre inventaire
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget de la Régie Ubaye Ski 2019 - Section Fonctionnement – Chapitre 77 - Article 775.
- **AUTORISE** la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour la bonne exécution des présentes décisions.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



La Présidente
Sophie VAGINAY